

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 13 mai 2019 à 18 H 30**

**PRESENTS** : BERGET M. TURCO M. DEMEZ Y. RUCHON I. PEYSSON F. BONVIN C. BOUDON M. LERT D. LAURENT C. BELOTTI L. CARANDANTE S.

**EXCUSES** : RICOU A. procuration à TURCO M.- MARRES D. BOUZIGUES M. à RUCHON I. - OBELISCO D. procuration à PEYSSON F. VEILLY D. procuration à LAURENT C.

**ABSENTS** : RIPERT J. GAUTHIER B.

La séance débute à 18h36

A été nommé (e) secrétaire : Christine BONVIN

Validation du compte rendu de la séance du 8 avril 2019

### **I - PERSONNEL COMMUNAL**

- **Suppression d'un poste d'agent administratif à 28h.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint administratif à 28 heures hebdomadaires créé par délibération du conseil municipal le 9 janvier 2007.

- **Création poste de responsable des services techniques permanent**

En raison du départ à la retraite d'un agent technique, il est nécessaire de créer un poste pour assurer la continuité du service. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**NOTA** : Suite à l'interrogation de Maryvonne TURCO relative au contrat proposé au futur responsable des services techniques et après la sollicitation du CDG à ce sujet pour confirmation de ce qui était présenté, il est tout à fait possible de proposer au nouvel agent un CDD d'un mois, même s'il était déjà sur un CDD conclu pour 6 mois dans une autre collectivité après démission, pour ensuite le recruter par voie de mutation. C'est une réglementation statutaire.

- **Prévoyance et santé : procédure de mise en concurrence par le CDG pour la passation de la convention de participation.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé que le Centre de Gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

De prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2020.

### **II – FINANCES**

- **Amendes de police :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation des amendes de police.

Le projet consiste à la mise en place d'une zone bleue sur la place du Cours pour un montant de 3 350 € H.T.

- **Vote des Taux d'imposition**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une hausse du taux d'imposition du foncier bâti et non bâti ainsi que de la taxe d'habitation avec une augmentation de 1.5%. En revanche le taux de la cotisation foncière des entreprises reste inchangé.

Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Pour la proposition de Mme le Maire : 16 voix exprimées soit 14 Pour, 2 voix Contre : TURCO M., RICOU A. et 0 Abstention

**Les taux des taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties pour l'année 2019 seront augmentées de 1,5 %,**

*Taxe d'habitation : 19,63 % (au lieu de 19,34 %)*

*Taxe foncière (bâti) : 17,44 % (au lieu de 17,18 %)*

*Taxe foncière (non bâti) : 69,50 % (au lieu de 68,47 %)*

**Le taux de la contribution foncière des entreprises reste inchangé :**

*CFE (contribution foncière des entreprises) : 27,03 %*

• **Subventions aux associations 2019**

M. Thierry, PASCOTTO, adjoint délégué aux associations présente au Conseil Municipal le projet de la liste des associations subventionnées par la commune et lui demande de se prononcer sur cette dernière.

Par ailleurs, les Conseillers Municipaux, membres du conseil d'administration de l'une de ces associations ne participent pas au vote de leur subvention, à savoir :

Pour Comité du Jumelage : PEYSSON F.

Pour l'Unic boule : VEILLY D.

Pour le Don du Sang : BONVIN C.

Pour l'amicale laïque : BELOTTI L.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

D'allouer les subventions suivantes aux associations communales et extra-communales

Article	Nom de l'organisme	Nature de l'organisme juridique	Montant de la subvention
<b>Associations communales</b>			
6574	ACCA	Association	0,00
6574	ACEPA	Association	1 000,00
6574	AMICALE LAIQUE	Association	800,00
6574	<b>AMICALE LAIQUE</b> (arbre de Noël) * : 10 € par enfants	Association	1 950,00
6574	AMICALE DES PECHEURS	Association	0,00
6574	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	600,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	Association	350,00
6574	BIBLIOTHEQUE : La Farandole de livres	Association	1 200,00
6574	C.I.A.E.M.	Association	700,00
6574	CLUB JOIE DE VIVRE	Association	600,00
6574	COMITE DU JUMELAGE	Association	1 500,00
6574	COMITE DES VIGNERONS	Association	500,00
6574	DONNEURS DE SANG	Association	300,00
6574	JUDO CLUB TULETTIEN	Association	600,00
6574	REGARDS/TULETTE	Association	0,00
6574	RETROUSSIS - LES AMIS DU MUSEE	Association	950,00
6574	SOS 4 PATTES	Association	170,00
6574	TENNIS CLUB TULETTIEN	Association	1 500,00
6574	UNIC BOULE	Association	200,00
6574	UNIC BOULE concours	Association	800,00
6574	USEP école maternelle Sapin de Noël	Association	40,00
6574	VIEUX CRAMPONS	Association	500,00
<b>TOTAL</b>			<b>14 260,00</b>

<i>Hors Commune</i>			
6574	ATRE * (25 € le déplacement A/R)	Association	100,00
6574	Basket Club Nyonsais	Association	0,00
6574	Cirque BADABOUM	Organisme	0,00
6574	INSTITUT des RISQUES MAJEURS	Association	0,00
6574	MAISON FAMILIALE DE RICHERENCHES (10 € par enfant)	Organisme	40,00
6574	PLANETE ADOS	Association	0,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	Association	110,00
6574	SAUV. MONUMENTS ANCIENS	Association	100,00
6574	Union Départementale des DDEN Vaucluse 84	Association	0,00
	<b>TOTAL</b>		<b>350,00</b>
<b>NOUVELLES DEMANDES</b>			
6574	La CALANDRETA D'AURENJA	Association	0,00
6574	ITEP Pont Brillant	Organisme	0,00
6574	SPA REFUGE DE L'ESPOIR DU TRICASTIN	Association	0,00
6574	Collège Victor Schoelcher – P'Tissac	Association	0,00
<b>CANAUX</b>			
657363	ASA CANAL DU COMTE		1 000,00
657363	ASA CANAL DU MOULIN		1 000,00
	<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00</b>
	<b>TOTAL Général</b>		<b>16 610,00</b>

- Pour l'Amicale Laïque, il conviendra de revoir la subvention à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'enfants scolarisés à la rentrée 2019/2020 à raison de 10 € par enfants.
- Un barème unitaire a été déterminé pour ATRE : 25 € AR le déplacement. Le montant total à verser peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre réel de déplacements.
- Ces subventions seront versées sous réserve de la production de l'ensemble des documents demandés dans le dossier « fiche d'informations pour demande de subvention »

Ces subventions seront versées sous réserve de la production de l'ensemble des justificatifs demandés.

- **Protocole de résiliation du bail de La Poste**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer le protocole de résiliation du bail en cours, qui prendra fin au 31 mai 2019, et procéder aux démarches nécessaires pour la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale approuvée par le conseil du 28 février 2019.

### **III - DECISIONS DU MAIRE**

- **N° 13-2019 du 7 mai 2019** : VERITAS : Renouvellement du Contrat de Vérification périodique des installations électriques pour les 21 ERP que compte la commune et pour la station d'épuration. Le montant de la prestation pour les 21 ERP s'élève à 1 550,00€ HT soit 1 860,00€ TTC. Le montant de la prestation pour la station d'épuration s'élève à 50€ HT soit 60€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37



Le Maire,  
Marcelle BERGET

